



Russie

Ce guide ne traite que de la fiscalité des services numériques. Si vous vendez des biens, ce guide ne s'applique pas.

En vigueur depuis le 1er janvier 2017.

Selon le code fiscal russe, les services numériques fournis par des sociétés étrangères sont soumis à la TVA russe chez le client.

TVA Taux normal

Le taux de TVA standard en Russie en 2023 est 16,67%.

TVA Taux réduit

Aucun taux réduit n'est établi.

Particularité du calcul de la TVA

Particularité du calcul de la TVA * 0.1667.

Seuil

Il n'y a pas de seuil de revenus pour les entreprises numériques. Cela signifie que les entreprises non résidentes, qui effectuent une seule vente en ligne aux consommateurs russes, doivent collecter et s'enregistrer à la TVA en Russie.

Pièces à conviction

Pour identifier la localisation du client, le commerçant doit réunir au moins 3 éléments de preuve. Et si l'un d'eux est la Russie, le client peut être déterminé comme russe:

Adresse du client.

Adresse de facturation (banque ou opérateur de paiement électronique).

Adresse IP.

Numéro de téléphone.

Liste des services électroniques

Les services numériques fournis sur Internet ou des réseaux électroniques similaires qui relèvent du champ d'application de la nouvelle loi sur la fiscalité numérique sont les suivants:

Octroi du droit d'utiliser des logiciels (y compris des jeux informatiques) et des bases de données via Internet ainsi que la fourniture d'un accès à distance à ceux-ci, y compris les mises à jour et les options supplémentaires.

Octroyer le droit d'utiliser des jeux informatiques via le réseau "Internet", y compris en fournissant un accès à distance à ceux-ci, y compris leurs mises à jour, et des.

Services publicitaires fournis via Internet, y compris services fournis avec l'utilisation de logiciels et de bases de données fonctionnant sur Internet, ainsi que fourniture d'espaces publicitaires sur Internet.

Services d'affichage d'offres d'acquisition (cession) de biens (travaux et services) ou de droits de propriété sur Internet.

Fourniture de possibilités techniques, organisationnelles, informationnelles et autres grâce à l'utilisation de technologies et de systèmes de l'information via Internet pour établir des contacts entre vendeurs et acheteurs et conclure des contrats (y compris des plateformes de négociation en temps réel sur Internet où les acheteurs potentiels peuvent proposer des prix à l'aide d'une procédure automatisée et les parties au contrat sont informées d'une vente par des messages créés et envoyés automatiquement).

Fourniture et support d'une présence commerciale ou personnelle sur Internet, support des ressources électroniques des utilisateurs (sites web et (ou) pages sur Internet), fourniture de leur accès par d'autres internautes et fourniture d'options pour les modifier.

Stockage et traitement des informations si la personne qui a soumis les informations y a accès sur Internet.

Mise à disposition de capacité de calcul en temps réel pour l'insertion d'informations dans les systèmes d'information.

Fourniture de noms de domaine et services d'hébergement.

Services d'administration de systèmes d'information et de sites Web sur Internet.

Services fournis automatiquement sur Internet lors de l'insertion d'informations par l'utilisateur, services automatisés pour la recherche, la sélection et le tri de données à la demande, et fourniture de données à l'utilisateur via des réseaux d'information et de télécommunications (y compris la fourniture de données boursières en temps réel et services de traduction automatique en temps réel).

Fourniture de droits d'utilisation de livres électroniques et autres.

Fourniture de droits d'utilisation de matériel informatique et éducatif via Internet, y compris lorsqu'il est fourni pour être visionné ou écouté à l'aide d'un accès Internet à distance.

Fourniture de droits d'utilisation d'images via Internet, y compris lorsqu'elles sont fournies pour la visualisation ou l'écoute via un accès Internet à distance.

Fourniture de droits d'utilisation d'œuvres musicales avec ou sans paroles sur Internet, y compris lorsqu'elles sont fournies pour être visionnées ou écoutées à l'aide d'un accès Internet à distance.

Fourniture de droits d'utilisation d'œuvres audiovisuelles via Internet, y compris lorsqu'elles sont fournies pour être visionnées ou écoutées à l'aide d'un accès Internet à distance.

Services impliquant la recherche et/ou la fourniture d'informations sur des acheteurs potentiels pour un client.

Fourniture d'accès à des systèmes de recherche sur Internet.

Fourniture de services statistiques sur des sites Internet.

Procédure d'inscription

L'enregistrement à la TVA doit être effectué dans les 30 jours suivant la première livraison à un client basé en Russie. L'inscription peut se faire via le portail d'identification sur le site Web de FTS. Normalement, l'inscription commence le premier jour du trimestre civil précédant votre demande d'adhésion au régime. Par exemple, si vous vous inscrivez le 20 juillet, votre inscription commencera le 1er juillet. Si nécessaire, vous pouvez avancer cette date à condition d'en informer l'administration fiscale.

Date de dépôt des déclarations de TVA

Les sociétés étrangères sont censées produire des déclarations de revenus sur une base trimestrielle au plus tard le 25e jour du mois suivant la période de déclaration.

L'entreprise numérique, qu'elle réalise ou non des ventes, doit déposer une déclaration de revenus bimestrielle avant le quinzième jour de la période suivante.

Date de paiement de la TVA

Le montant de la TVA en RUB doit être payé au plus tard le 25 du mois suivant le trimestre de déclaration.

Pénalités

Il y a radiation obligatoire de la société (ou de son mandataire le cas échéant) en cas de:

Non-déclaration de TVA (depuis plus de 6 mois).

Défaut de fournir les documents demandés (depuis plus de 3 mois).

Non-paiement de la TVA assortie des pénalités et amendes éventuelles (depuis plus de 12 mois).

Une telle radiation entraîne l'impossibilité d'utiliser le "bureau des contribuables personnels" dans un délai d'un an mais n'élimine pas l'obligation fiscale en souffrance.

Tenir des registres

Vous devez conserver un registre de vos activités de fourniture de services numériques et vous devez être en mesure de mettre les registres à disposition par voie électronique sans délai. Vous devez conserver une trace de vos retours pendant 10 ans à compter de la fin de l'année au cours de laquelle le service a été fourni.



